

**2020/07**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du Comité Syndical du 10/03/2020, il a de nouveau été convoqué le même jour par Monsieur Jean René LE GUEN, Président. Il s'est réuni vendredi 13 mars 2020 à 11h en mairie de Trémaouézan sous la présidence de Jean René LE GUEN. Madame Odette CASTEL, déléguée de la commune de Le Folgoët est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercices : 90

Etaient présents : Brasparts, Le-Folgoët, Trémaouézan

Pouvoirs : Saint-Urbain au Président

Absents excusés : Arzano, Cast, Guimaëc, Kernouës, Landrévarzec, Lannéanou, Locmélar, Loc-Eguiner, Plougar, Plougourvest, Taulé

Absents : Argol, Baye, Berrien, Bodilis, Bolazec, Botmeur, Botsorhel, Combrit-Sainte-Marine, Dirinon, Garlan, Gouézec, Goulven, Gourlizon, Guengat, Guimiliau, Henvic, Ile-d'Ouessant, Ile-Tudy, Kerlaz, La-Forest-Landerneau, La-Martyre, Lampaul-Guimiliau, Landévennec, Landudec, Landunvez, Lannédern, Lanneuffret, Lanvéoc, Le-Cloître-Saint-Thégonnec, Le Drennec, Le-Juch, Le Trévoux, Lennon, Locquénolé, Locquirec, Logonna-Daoulas, Mellac, Mespaul, Névez, Pencran, Pleyber-Christ, Plomeur, Plomodiern, Plonévez-Porzay, Ploudiry, Plouédern, Plouégat-Guérand, Plouégat-Moysan, Plouezoch, Plouider, Plounéour-Ménez, Plounéventer, Plouvorn, Pluguffan, Pouldergat, Pouldreuzic, Querrien, Saint-Derrien, Saint-Divy, Saint-Eloy, Saint-Jean-du-Doigt, Saint-Servais, Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner, Saint-Thonan, Saint-Thurien, Saint-Sauveur, Sibiril, Sizun, Tourch, Tréflaouézan, Tréflévénez, Tréfléz, Tréglonou, Tréméven, Trézilidé



## Délibération 2020/07

### Objet : Budget 2020

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 203 514 €, et de 20 391 € en investissement.

Il se présente par chapitre de la manière suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses	Chapitre	Budgétisé 2020
011	Charges à caractère général	37 400,00
012	Charges de personnel	126 100,00
022	Dépenses imprévues	15 732,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	920,86
65	Autres charges de gestion courante	21 361,14
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>203 514,00</b>

Recettes	Chapitre	Budgétisé 2020
002	Exc. antérieur reporté Fonc	62 102,79
70	Produits des services	6 000,00
74	Dotations, subventions et participations	135 400,00
75	Autres produits de gestion courante	11,21
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>203 514,00</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses	Chapitre	Budgétisé 2020
001	Solde d'exécution d'invest reporté	0,00
20	Immobilisation incorporelles	4 500,00
21	Immobilisations corporelles	15 891,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>20 391,00</b>

Recettes	Chapitre	Budgétisé 2020
001	Solde d'exécution d'invest reporté	19 470,14
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	920,86
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>20 391,00</b>

Suite à l'avis favorable du Bureau, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- Approuve le Budget 2020 tel que présenté ci-dessus.

Le Président

Jean-René LE GUEN


